



Association des
centres jeunesse
du Québec

1979 - 2009

30 ans de protection de l'enfance au Québec

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'ACJQ se réjouit du plan de réussite scolaire

Montréal, le 9 septembre 2009 – L'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) se réjouit du plan de réussite scolaire annoncé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la suite des recommandations du Rapport Ménard portant sur les actions à entreprendre pour contrer le décrochage scolaire. M. Jean-Pierre Hotte, directeur général de l'ACJQ, a participé activement aux travaux du groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire, car ce phénomène est préoccupant et doit être renversé rapidement.

L'ACJQ accueille favorablement les mesures proposées pour les jeunes à risque puisque ces derniers accusent une moyenne de retard scolaire de deux ans lorsqu'ils sont pris en charge par les centres jeunesse. Une autre mesure à souligner est la cible des tout-petits. En ce sens, l'ACJQ invite le ministère de la Santé et des Services sociaux à faire des petits une priorité dans toutes ses actions : la négligence représentant 65 % des signalements retenus par les directeurs de la protection de la jeunesse.

M. Hotte a toujours réclamé une mobilisation sociale entourant nos jeunes afin de favoriser leur avenir, le milieu de l'éducation ne pouvant y parvenir seul. Il a déclaré : « Les centres jeunesse seront présents pour actualiser les actions concrètes du plan de lutte au décrochage scolaire. L'idée de valoriser l'éducation à l'aide de personnalités ayant une influence positive est un excellent moyen de motiver nos jeunes à vouloir leur ressembler. Il s'agit souvent d'une personne significative dans la vie d'un enfant pour changer son parcours cahoteux en un avenir meilleur. J'invite donc tous les adultes proches d'un enfant à leur transmettre la confiance et le désir de réussite. »

L'Association des centres jeunesse du Québec regroupe les 16 centres jeunesse du Québec, dont deux instituts universitaires. Ils sont responsables de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Leur mission consiste à fournir des services psychosociaux ou de réadaptation à 105 000 enfants, jeunes en difficulté ainsi qu'à leurs familles.

– 30 –

Source : Association des centres jeunesse du Québec

Renseignements : Judith Laurier
514 842-5181, poste 311 – cellulaire : 514 237-5181